

Limited Exchange Warranty



N7100 / N7100E

This limited warranty is provided to the original consumer and covers N7100 / N7100E scanners sold by or through Fujitsu Canada, Inc.

The **warranty period** for the scanners is twelve (12) months and the warranty period for the Options is ninety (90) days. During these periods, if the Scanners or Options are found to be defective in materials or workmanship during normal use, Fujitsu Canada, Inc., or a Fujitsu Authorized Service Agent will repair or replace the equipment in Canada, at no charge to the purchaser. Warranty repair or exchange may use new or equal replacement parts/units. The purchaser will be required to show date and proof of purchase by presenting the bill of sale.

This limited warranty does not cover and Fujitsu Canada, Inc. will not be responsible for the following:

- Scanner Consumables and Operator Maintenance. Consumables include: brake roller and feed roller assemblies.
- Products and Options not sold by Fujitsu Canada, Inc.
- Failures or defects due to misuse, neglect, abuse, accidents, alterations, improper or unauthorized installation, unauthorized removal or repairs, failure to follow instructions, fire, flood, acts of God or spills of food or liquids.
- Payments for labour or service by someone other than a Fujitsu Canada, Inc. Authorized Service Agent.

In addition, Fujitsu Canada, Inc. will not be responsible for the loss of time, mileage, inconvenience, loss of use of Scanners, their Consumables or Options, damage to purchaser or other persons or property caused by the Scanners, their Consumables or Options, or by their failure to work for any other incidental, punitive or consequential damages.

The **warranty start date** for the scanners will be deemed to be the earlier of the date purchased by the original end-user or one hundred and twenty days (120) after the date sold by Fujitsu Canada, Inc.

Fujitsu Canada, Inc. reserves the right to make the final decision on any warranty issue that may be questionable.

This warranty is valid only when the Scanners, Options and Consumables are purchased in Canada through Fujitsu Canada, Inc. This warranty applies only to the original purchaser and is not transferable. Scanners with the serial number plate or model designation plate removed, altered, replaced or defaced are not covered by this warranty.

EXCEPT AS PROVIDED HEREIN, Fujitsu Canada, Inc. expressly excludes:

- All warranties and conditions, whether expressed, implied or statutory, including but not limited to warranties and conditions of merchantability and fitness for a particular purpose; and
- Any agreements, representations, affirmations, warranties or conditions, whether oral or written, made by any agent, employee or representative of seller.

This warranty sets forth the entire responsibility of Fujitsu Canada, Inc. with respect to the Scanners, Options and Consumables. The purchaser's exclusive remedy is repair or replacement as stated herein. In no event shall Fujitsu Canada, Inc.'s liabilities exceed the cost of correcting defects as provided herein and any such liabilities will terminate upon expiration of the Scanners' twelve (12) month warranty periods or the Options' ninety (90) day warranty periods.

Fujitsu Canada, Inc.

155 University Avenue, Suite 1600 Toronto, Ontario M5H 3B7.

For warranty information; 1-855-305-1515

16.0160

Garantie restreinte pour les numériseurs



N7100 / N7100E

Cette garantie limitée est offerte à l'acheteur d'origine et couvre les numériseurs N7100 / N7100E vendues par ou à travers Fujitsu Canada, Inc.

La période de garantie pour les numériseurs est de douze (12) mois et les options ont une garantie de quatre-vingt-dix (90) jours. Si, durant ces périodes de garantie et lors d'un usage normal, les numériseurs ou les options s'avèrent défectueuses quant aux matières premières ou à la fabrication, Fujitsu Canada, Inc. ou l'agent de service autorisé de Fujitsu Canada, Inc. réparera ou remplacera l'équipement au Canada à la seule discrétion de Fujitsu Canada, Inc. et aux frais de celle-ci. Des pièces neuves ou de rechange équivalentes peuvent être utilisées pour les réparations ou les échanges sous garantie. L'acheteur devra fournir le document de vente attestant de la date d'achat du produit.

Cette garantie ne couvre pas et Fujitsu Canada, Inc. ne sera pas responsable pour :

- Les articles consommables des numériseurs et la maintenance de l'opérateur. Les consommables incluent : les rouleaux de frein et les ensembles du rouleau de prise de l'AAD.
- Produits et options non vendus par Fujitsu Canada, Inc.
- Pannes ou défauts occasionnés par un emploi abusif ou incorrect, négligence, accident, modification, installation incorrecte ou non autorisée, dépôt ou réparation non autorisé, inobservance du mode d'emploi, incendie, inondation, cas de force majeure, ou contact avec tout liquide ou produit alimentaire;
- Paiement de la main-d'œuvre ou du service fait à toute autre personne qu'un agent de service autorisé de Fujitsu Canada, Inc.

De plus, Fujitsu Canada, Inc. ne sera responsable d'aucune perte de temps ou de kilométrage, d'aucun engagement, d'aucune perte de l'usage des numériseurs, des consommables ou options, d'aucun dommage causé par les scanners, les consommables ou les options à l'acquéreur ou à toute autre personne ou propriété, ou par le mauvais fonctionnement de ceux-ci, ni d'autres dommages-intérêts, punitifs ou consécutifs

La date de départ de la garantie pour les numériseurs sera estimée à être la plus ancienne des deux dates suivantes: soit la date d'achat de l'utilisateur original ou cent vingt (120) jours après la date de vente par Fujitsu Canada, Inc.

La compagnie Fujitsu Canada, Inc. se réserve la décision définitive quant à toute réclamation de garantie douteuse.

Cette garantie est valable seulement lorsque les numériseurs, les options et les consommables sont achetés au Canada à travers Fujitsu Canada, Inc. Cette garantie s'applique seulement à l'acheteur d'origine et elle est non transférable. Les numériseurs dont la plaque signalétique (modèle et numéro de série) a été enlevée, modifiée, remplacée ou altérée ne sont pas couverts par cette garantie.

SOUS RÉSERVE DES DISPOSITIONS PRÉCÉDENTES, Fujitsu Canada, Inc. exclut expressément :

- Toutes garanties et conditions, expresses, tacites ou statutaires, incluant, mais ne se limitant pas aux garanties et conditions de valeur marchande ou de convenance à une fin particulière; et
- Toute entente, représentation, affirmation, garantie ou condition, verbale ou écrite, faite par un agent, employé ou représentant du vendeur.

Cette garantie établit la responsabilité complète de Fujitsu Canada, Inc. en rapport avec les numériseurs, les options et les consommables. La réparation ou le remplacement tel qu'énoncé précédemment est le seul recours de l'acheteur. Sous aucune considération, la responsabilité de Fujitsu Canada, Inc. n'excèdera le coût de correction de la faille tel que mentionné ci-dessus et cette responsabilité prendra fin dès l'expiration de la période de garantie de douze (12) mois applicable aux numériseurs ou de la garantie de quatre-vingt-dix (90) jours applicable aux options.

Fujitsu Canada Inc.

155 av. University, Suite 1600, Toronto (Ontario) M5H 3B7

Pour obtenir plus de détails concernant la garantie: 1-855-305-1515